



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 91998

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la multiplicité des démarches incombant aux familles, consécutivement à un décès. Un recensement rapide permet de mettre en évidence pas moins de 23 démarches administratives à engager, dans un délai allant de 48 heures à 6 mois après le décès. Ces obligations légales et réglementaires doivent être remplies dans un contexte de deuil et demeurent particulièrement éprouvantes. Il lui demande si des mesures de simplification pourraient être envisagées, comme un regroupement des déclarations en mairie, afin de faciliter les démarches des familles en deuil.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91998

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10370

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)